

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents : Mme Monique AUBERT, Mr Marc CHARBONNIER, Mr Pierre-Michel ESTRAYER, Mr Joël GALLICE, Mr Gaël GUIBAUD, Mr Guy KLETTY, Mr Gérard MICHEL, Mr Jean-Michel TRON, Mme Line AILLAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Sandrine ENGELBERT, Mr Stéphane CLERJON, Mr Olivier MARTIN, Mr Roger MASSE, Mr René TRÉRIEUX

Sont absents excusés : Mme Martine COMBE, Mme Annaïck GOYARD, Mr Guy BARNEAUD, Mme Odile GHELAB, Mr Mickaël RAYNAUD

Sont représentés :

Mme Martine COMBE a donné pouvoir à Mr Marc CHARBONNIER.

Mr Mickaël RAYNAUD a donné pouvoir à Mr Stéphane CLERJON.

Mme Odile GHELAB a donné pouvoir à Mme Nicole BOUCHACOURT.

Public : 3 personnes

Ouverture du conseil

Monsieur Le Maire ouvre le conseil municipal en proposant de rajouter un point à l'ordre du jour :
Loyer du cercle.
Opération façades.
La modification de la délibération concernant le FRAT.

Les points à l'ordre du jour

1. Mise à disposition de l'école pour les associations.

Monsieur Le Maire expose au CM la demande de l'association Bréole I Brius de disposer ponctuellement et hors période scolaire de l'école de La Bréole, notamment pour le Festival du 1^{er} et 2 août 2019.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années une mise à disposition de l'école de La Bréole était permise, notamment pour l'hébergement des artistes et bénévoles de l'association Bréole i Brius.

En 2018 un nettoyage et une remise en état des locaux avait été nécessaire et fait par le personnel de la commune.

Le Maire avait décidé que l'école ne serait plus un lieu d'hébergement.

En été 2019, l'association Bréole i Brius a renouvelé sa demande de mise à disposition.

D'autres solutions ont été proposées, mais refusées par l'association.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

Les membres de l'associations ont tenu à préciser que Réchastel avait également hébergé du personnel au sein de l'école en 2018 et que les raisons du refus de l'association aux solutions alternatives sont manque d'espaces séparés, l'éloignement par rapport aux spectacles (loges) et la qualité de l'accueil moins bonne pour les artistes et bénévoles.

Les élus se sont exprimés à plusieurs reprises.

Le Maire a alors proposé de mettre au vote du Conseil municipal la mise à disposition de l'école hors période scolaire.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de la mise à disposition de l'école de La Bréole dans le cadre de cet évènement exceptionnel et cela gracieusement.

2. Décision modificative N°1 sur le budget de l'eau.

Monsieur Le Maire expose au CM la décision modificative n°1 concernant des opérations du budget de l'exercice 2019 de la Régie Eau Ubaye – Serre – Ponçon sont à modifier, car l'acquisition d'un ordinateur, 635€ et un logiciel de facturation, 3 187€ sont nécessaires.

Le conseil vote favorablement, à l'unanimité.

3. Fixation des loyers de l'Ilôt Barneaud.

Monsieur Le Maire expose au CM qu'il convient de procéder à la fixation des loyers des logements sociaux communaux qui seront livrés en fin d'été.

Selon la décision de financement pour l'acquisition et l'amélioration de logement locatif aidé, une grille de calcul de loyers maximum est à respecter.

Le conseil décide de nommer cet ensemble de logements sociaux « LA RESIDENCE DU PORTAIL » et vote favorablement, à l'unanimité, le montant des loyers mensuels suivants :

NUM	DETAIL	SURFACE APPARTEMENTS (SH)	GARAGE ET JARDINS	CONVENTION	VOTE
A	Logement 1 T3	67,3	30	PLUS	449
B	Logement 2 T3	73,1	24,6	PLA.I	500
C	Logement 3 T3	83,8	17,8	PLUS	500
D	Logement 4 T3	78	17,8	PLA.I	500
E	Logement 5 T4	89,8	32,8	PLUS	590

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

4. Achat de parcelle à Pierre BARNEAUD.

Monsieur Le Maire propose au CM d'acquérir une partie de la parcelle n°G122 appartenant à Monsieur Pierre BARNEAUD, pour le prix de 3 000€.

En effet, cette parcelle est concernée par la rénovation de l'Îlot Barneaud et permettra d'accéder aux garages des nouveaux appartements.

Le conseil vote favorablement, à l'unanimité.

5. Désignation des entreprises pour le Marché Paysan.

Monsieur Le Maire précise aux membres du CM que deux réunions de la Commission d'Appel d'Offres ont dû être programmées afin de désigner les entreprises pour réaliser les travaux de construction du marché paysan.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du CM, les résultats de l'analyse des offres pour chaque lot selon le tableau porté à la délibération 2019-43.

Le conseil vote la validation, à l'unanimité, les résultats de l'ouverture des plis tels que présentés par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot	Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H.T
1	VRD	ATS	110 181,00
2	Gros œuvre	Construction Michel	62 820,00
3	Ossature bois -charpente -couverture	AMC	118 964,90
4	Menuiseries aluminium	PROVENCE ALPES FERMETURES	25 356,00
5	Menuiseries bois	PROVENCE ALPES FERMETURES	14 116,00
6	Cloisons – doublages- faux plafonds		
7	Carrelages	CAVEGLIA	14 510,00
8	Peinture	SPINELLI	4 547,50
9	Plomberie- ventilation- chauffage	AILLIAUD	21 628,50
10	Electricité	CAPARROS	19 464,83
11	Photovoltaïque	INEO	31 006,15
		Total HT	422 594,88
		Montant TVA	84 518,98
		Montant TTC	507 113,86

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

6. Convention de mise à disposition de la piscine municipale à La Bréole.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du CM qu'une nouvelle convention annuelle doit être passée avec l'association des Maisons Familiales de Seyne pour la mise à disposition de la piscine municipale de La Bréole. Il indique que la gestion en globalité sera gérée par la mairie pour l'année 2019.

Monsieur Le Maire expose que la clientèle et les salariés de l'établissement Réchastel pourront accéder à la piscine pour une redevance annuelle de 5 000€.

Le centre de Réchastel mettra à disposition une animatrice au poste de Maitre-nageuse contre facturation de son coût horaire.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur d'une convention avec l'association des Maisons Familiales de Seyne.

7. Avenant n°1 au contrat d'affermage de la DSP Campéole.

Le Maire expose au CM la nécessité de prendre un avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du camping municipal de la commune de Saint Vincent Les Forts.

La convention devant se finir en début de période estivale, Le Maire expose que la durée du contrat serait prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, soit de 8 mois.

Pour un confort de commercialisation il est préférable que la convention se finisse en fin de période estivale.

Le conseil a voté, à l'unanimité, en faveur d'un avenant au contrat d'affermage avec la Société Les Campéoles.

8. Participation de l'association USEP Ecole La Bréole au voyage scolaire 2019.

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la part famille pour la participation au voyage scolaire ayant eu lieu cette année à Crupies du 23 Avril au 27 Avril 2019 doit être refacturée à l'association USEP Ecole La Bréole puisque cette dernière était en charge de récupérer les paiements et de reverser par la suite la somme globale à la Commune.

Il précise que la part famille s'élevait à 75€ par enfant, et que 19 enfants ont participé à ce séjour, soit un total à percevoir de 1 425 €.

Le conseil demande à l'unanimité, la facturation à l'association USEP Ecole La Bréole cette participation.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

9. Remboursement des frais d'inscriptions au transport scolaire Région SUD PACA.

Monsieur Le Maire rappelle au CM qu'antérieurement, la part famille était réglée en totalité et directement à la Région Sud PACA par la Mairie d'Ubaye-Serre-Ponçon.

Pour l'année scolaire 2019/2020 lors de l'inscription en ligne les parents devront régler cette partie directement, soit de 110 €, soit de 55 € pour un quotient familial inférieur à 700 €.

Le Maire propose au conseil municipal de rembourser la totalité des frais d'inscription de transport scolaire de la Région Sud PACA engagée par les parents, sur présentation de justificatif de paiement.

Le conseil vote favorablement, à l'unanimité, le remboursement aux parents des frais d'inscription au transport scolaire Région Sud PACA.

10. Participation au SKI PASS Blanche Serre-Ponçon Hiver 2018/2019 pour les collégiens de plus de 12 ans.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est opportun de participer à hauteur de 44 € par carte SKI PASS Blanche Serre-Ponçon Hiver 2018/2019 vendue aux collégiens de plus de 12 ans sur le prix du forfait de 99 €.

Il précise que les cartes sont fournies par la mairie de Seyne Les Alpes, par le biais de l'office du tourisme et pour un montant fixe de 55 €.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de la participation.

11. Fixation du loyer pour le local du cercle - ancien bureau de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire explique qu'un couple d'Ostéopathes souhaite s'installer sur notre commune et envisage de louer le local au-dessus du cercle au Lautaret, occupé par notre ancienne communauté de commune jusqu'en 2017.

Ces personnes souhaitent s'installer en Septembre 2019.

Il convient de procéder à la fixation du loyer mensuel.

Monsieur le Maire propose comme loyer mensuel 300 € TTC pour l'ensemble des locaux.

Le conseil vote à l'unanimité, pour le montant du loyer mensuel.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

12. Opération façades / toitures – Attribution de subventions

Monsieur Le Maire présente au CM les dossiers de demandes de subventions transmis par le Calhaura Soliha 05 dans le cadre de l'opération « façade / toitures ».

Il donne lecture du montant de la subvention proposée pour chaque dossier et demande au conseil de se prononcer.

- M. PEDROSA Michel : 2 026 €. Réfection de la couverture d'une maison en bacs acier gris lauze.
- Mme MICHEL Sylviane : 694 €. Réfection de la couverture d'une maison en bacs acier gris lauze.

Le conseil vote à l'unanimité, le montant des subventions proposées.

13. Construction d'un atelier garage communal pour les besoins de la commune d'Ubaye – Serre – Ponçon.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une erreur de plume s'est glissée dans la demande de subvention pour le FRAT et donc la délibération du 15 avril 2019 n°2019-25.

Elle concernait la demande de subvention pour la construction d'un atelier garage communal pour les besoins de la commune d'Ubaye – Serre – Ponçon.

Le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération initiale.

Ce projet entre dans le cadre des opérations éligibles au fonds régional d'aménagement du territoire année 2019.

Le Maire propose de solliciter un financement à ce titre auprès des services du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

La réalisation de cette opération a été estimée en avril 2019 à 234 561,76 euros H.T

Le Maire propose de solliciter le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour une intervention financière à hauteur de 30% soit 70 368 €.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur du plan de financement, donc de la modification de cette première délibération.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du jeudi 16 juillet 2019

Questions diverses

Retour positif sur les **festivités du 14 Juillet**, notamment par la gendarmerie.

Animations avec le S.Y.D.E.V.O.M pour le tri des déchets à la plage de Saint Vincent Les forts.

Devis d'Eric Pascal pour la **toiture de la maison forestière** à Saint Vincent Les forts.

L'association du Four a demandé la mise a disposition d'un garage, récemment libéré sur le hameau du Lautaret.

Le conseil propose de leur mettre à disposition gracieusement comme pour les autres associations.

Alpes Moto festival, le week-end du 6-8 Septembre avec une arrivée sur la plage de Saint Vincent Les Forts.

Ride The Track, le week-end du 11-15 Septembre avec l'arrivée à la plage de Saint Vincent Les Forts le 15 Septembre avec un concert.